

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

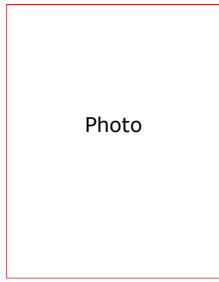
Adresse complète :

CP: Ville :

Tel: Port :

Pour recevoir toutes les infos de l'idbl, merci d'inscrire lisiblement votre adresse mail

Email :



Enfants Dessin / Peinture / Modelage / Volume

- | | |
|--|--|
| Mercredi | Samedi |
| <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 7 / 8 ans 10h30 - 12h | <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 7 / 10 ans 10h30 - 12h |
| <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 10h30 - 12h | |
| <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Modelage 5/6 ans 14h - 15h30 | |
| <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Modelage 7/8 ans 14h - 15h30 | |
| <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 14h - 15h30 | |

Ados & Pré-ados Dessin / Peinture technique & projet/Modelage/Photo/Vidéo

- | | |
|--|---|
| Mercredi | Samedi |
| <input type="checkbox"/> 13/17 ans Dessin expression plastique 15h45/17h45 | <input type="checkbox"/> Céramique Volume 11 / 15 ans 11h - 12h30 |
| <input type="checkbox"/> 12 / 15 ans BD, illustration & PAO 13 h / 15 h 30 | |
| <input type="checkbox"/> 14/17 ans Photo/Vidéo 14h / 17 h | |

Adultes & adolescents à partir de 16 ans

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Peinture (en cours de remplacement) | <input type="checkbox"/> Histoire de l'Art Lydie Rekow-Fond |
| <input type="checkbox"/> BD, PAO, Illustration Claude Rocher | <input type="checkbox"/> Dessin d'observation Catherine Harang |
| <input type="checkbox"/> Gravure Daniel Rovalletto (forfait 20 € sup) | <input type="checkbox"/> Dessin graphisme Catherine Harang |
| <input type="checkbox"/> Dessin, peinture (Modèle vivant) Tristan Villers | <input type="checkbox"/> Recherche plastique Catherine Harang |
| <input type="checkbox"/> Photographie Valérie Pelet (forfait 20 € sup) | <input type="checkbox"/> Techniques aquarellées Tristan Villers |
| <input type="checkbox"/> Vidéo Valérie Pelet (forfait 20 € sup) | <input type="checkbox"/> Modelage d'après modèle Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) |
| <input type="checkbox"/> Céramique, initiation Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) | <input type="checkbox"/> Céramique atelier Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) |
| <input type="checkbox"/> Dessin, expression plastique Daniel Rovalletto | <input type="checkbox"/> Céramique multiple Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) |
| <input type="checkbox"/> Sculpture / Volume Alain Domagala (forfait 20 € sup) | <input type="checkbox"/> Peinture à l'huile (en cours de remplacement) |

Pièces à fournir lors de l'inscription

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 3 enveloppes kraft timbrées & libellées à votre adresse (réception des cartons d'invitation expo) | <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité pour les élèves internes |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (EDF ou Télécom) pour les résidents de la Communauté Provence Alpes Agglomération | <input type="checkbox"/> 1 Attestation d'assurance responsabilité civile |
| <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité | <input type="checkbox"/> Carte CCAS annuelle à jour (Lavande, Azur ou Soleil justificatif obligatoire) pour les résidents de Digne les Bains |

Cadre réservé à l'administration

- Règlement par chèque à l'ordre du « **TRESOR PUBLIC** » chèque N° Banque :
- Règlement en espèce : Euros
- N° & date du reçu :

TARIFS pour l'année scolaire 2022 / 2023

| Adultes* Communauté Provence Alpes Agglomération | Adultes* Hors Communauté Provence Alpes Agglomération | Mineurs * Communauté Provence Alpes Agglomération | Mineurs * Hors Communauté Provence Alpes Agglomération |
|--|---|---|--|
| 125 € | 177 € | 70 € 5 / 12 ans 91 € 13 / 17 ans | 100 € 5 / 12 ans 121 € 13 / 17 ans |
| Forfait curistes | 40 € la semaine 70 € les 3 semaines | Forfait Voyage & supplément Ateliers Céramique, Modelage (modèle vivant), volume/Espace, Photo/Vidéo & gravure | 20 € par Atelier fréquenté |

*Les tarifs sont dégressifs pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrits à l'école d'art intercommunale de Digne les Bains

*Les agents communaux & intercommunaux ainsi que leurs enfants bénéficient du demi-tarif sur présentation obligatoire de la carte de membre actif A.S.C.P.C.I

• Le matériel & les fournitures sont à la charge des élèves une liste vous sera fournie par les enseignants

Communes faisant parties de la CPAA : Digne les Bains, Entrages, Marcoux, Mézel, la Robine-sur Calabre, Champcier, Aiglun, Châteauredon, Beynes, Saint Jeannet, Estoublon, Majastres, Saint Julien d'Asse, Bras d'Asse, Saint Jurs, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Le Chaffaut Saint Jurson, Mallemoisson, Malijai, Mirabeau, Aiglun, Barras, L'Escalé, Les Mées, Ganagobie, Peyruis, Mallefougasse Auge, Château Amoux St Auban, Volonne, Thoard, Marcoux, Archail, Draix, Le Brusquet, La Robine sur Galabre, Le Castellard-Melan, Hautes-Duyes, La Javie, Beaujeu, Prads, Barles, Verdaches, Le Vernet, Auzet, Seyne les Alpes, Selonnet, ST Martin les Seyne, Montclar.

Extrait du Règlement intérieur

- Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, aucun élève non inscrit auprès de l'administration ne peut assister au cours.
- Pour des raisons de sécurité l'effectif est limité en fonction des ateliers
- Les droits d'inscription ne sont pas remboursables néanmoins si toute fois l'élève à effectué moins d'un trimestre et que cette demande est consécutive d'une mutation professionnelle, d'un accident ou d'une longue maladie (arrêt de travail de plus de trois mois) sur justificatif, elle peut être prise en compte exceptionnellement.
- Chaque personne inscrite à l'école doit justifier d'une assurance de responsabilité civile et pour les enfants, les adolescents et les étudiants de moins de 25 ans d'une attestation d'assurance extra scolaire.
- Élèves mineurs :** Pour des raisons de responsabilité les élèves mineurs doivent être présents sur la durée totale de leurs cours, si toutefois pour des raisons personnelles ils ne peuvent être présents en début de cours ou doivent quitter le cours avant le terme de celui-ci, une demande écrite émanant des parents ou du responsable légal (datée & signée) doit être donnée aux professeurs ou à l'administration. Si l'absence est régulière, un courrier doit être transmis à l'inscription. Par ailleurs toutes les absences devront être justifiées par écrit ou par téléphone par les parents ou le responsable légal.
- Les parents qui désirent avoir un état de présence de leur enfant ou adolescent doivent faire une demande en ce sens auprès de l'administration.
- Tous comportements graves pouvant gêner le bon déroulement du cours, peuvent en cas de récurrence être une cause d'éviction de l'élève de son cours ou de l'établissement.
- Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par les enseignants dès lors il est fortement recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants seuls avant l'heure des cours de même doivent obligatoirement venir chercher leurs enfants à l'heure de fin de cours directement dans l'atelier pour les 5/6 ans. L'école ne possédant pas de garderie se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette règle. A partir de 7 ans, les enfants sortent librement de l'école aux heures prévues par l'emploi du temps.
- Les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux ne sont pas fournies par l'école, les élèves sont donc responsables de leur matériel et l'école se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration.

Dans le cadre de la communication de l'idbl autorisez-vous la publication sur notre site internet www.idbl.fr

vos travaux

- Oui
 Non

vos images

- Oui
 Non

Je soussigné (e)Avoir bien pris connaissance de la totalité des clauses figurant sur la fiche d'inscription de l'année scolaire 2022/ 2023

Date & signature :